



DÉCHETS MÉNAGERS

Mode d'emploi

Point info

01 46 12 75 20

www.ville-montrouge.fr



Collecte sélective en porte à porte, ramassage des encombrants, déchetterie, etc., la Ville de Montrouge propose une palette de services pour faciliter votre quotidien et contribuer à l'amélioration constante de la qualité du cadre de vie.

Trier, c'est facile et c'est utile

Bravo et merci ! Grâce à votre mobilisation, 1 260 tonnes d'emballages, journaux/magazines et 940 tonnes de verre sont collectées, en moyenne par an, à Montrouge. Ces déchets sont recyclés et réutilisés dans l'industrie pour la fabrication de nouveaux produits.

Le recyclage permet d'économiser les ressources naturelles en utilisant des déchets comme matière première. Cela permet aussi de réaliser des économies en diminuant le volume de détritrus traités par incinération. L'importance d'un tri de qualité est désormais acquise et contribue à la préservation de l'environnement.

Pour soutenir vos efforts, la Ville offre des facilités complémentaires pour la gestion des autres déchets. Une déchetterie est à votre disposition et vous permet de jeter huiles de vidange, ferrailles, mobiliers, etc. et pour les objets trop encombrants, un ramassage est organisé chaque lundi dans la toute la Ville.

✓ Retrouvez ici, tous les détails sur ces dispositifs de gestion de vos déchets ménagers.

Les emballages ménagers (plastique, carton, métal) et journaux-magazines

Bouteilles d'eau, de lait, flacons de produits ménagers, gel douche...

Boîtes de conserve, canettes, aérosols...

Journaux-magazines...

Briques alimentaires, boîtes de gâteaux, sur-emballages en carton...

A jeter, bien vidés, les uns après les autres
(en vrac, sans sac plastique) dans le bac
jaune.



✓ Collectés tous les mardis
(pas de collecte les jours fériés)

Le verre (bouteilles, pots et bocaux)

Les bouteilles en verre :
vin, eau...

Les pots en verre :
yaourts, pots pour bébés, confitures...

Les bocaux en verre :
conserves de légumes...

A jeter, bien vidés, les uns après les autres
(en vrac, sans sac plastique) dans le bac
vert clair.



✓ Collectés tous les jeudis
(pas de collecte les jours fériés)

Les ordures ménagères et tous les autres déchets

Sacs en plastique / sacs poubelles

Polystyrène

Les emballages (vides) ayant contenu
des produits dangereux

Les couches, ampoules, vaisselle,
déchets alimentaires



✓ Collectés tous les lundis,
mercredis et vendredis (sauf 1^{er} mai)

Pour plus d'informations

En cas de doute, contactez les animateurs du tri ou jetez vos déchets dans le bac à ordures ménagères.

- ✓ Les animateurs du tri répondent à vos questions et vous aident à acquérir les bons réflexes, que vous habitiez en immeuble ou en pavillon, que vous soyez gardien ou syndic de copropriété...
01 46 12 74 64.
- ✓ Pour une question sur le ramassage des bacs 01 46 12 74 63.
- ✓ Pour signaler tout problème de propreté (dépôt sauvage, corbeille à papier qui déborde, détritrus sur le trottoir), contactez Montrouge Propreté 01 46 12 74 89.

Ces services sont réservés aux particuliers Montrougiens.

Les bacs sont à sortir après 20 h la veille ou dès 5 h 30 le matin de la collecte.

Deux sites incontournables pour la gestion déchets et l'environnement

- ✓ www.ademe.fr
- ✓ www.ecoemballages.fr



Déchetterie

Rue Paul Bert - Tél. : 01 46 12 76 93.

✓ Du mardi au vendredi de 12 h à 19 h,
et le samedi de 9 h à 12 h et
de 13 h 30 à 18 h.

Pour déposer dans des conteneurs
spéciaux :

- les gravats,
 - les huiles de vidange,
 - les batteries,
 - les piles,
 - la ferraille,
 - les encombrants,
-
- mais aussi ... vos déchets recyclables
(verre, emballages ménagers et
journaux / magazines).

Ramassage des encombrants

Tous les lundis dans toute la Ville.

Les objets encombrants doivent être déposés sur les trottoirs à partir de 20 h le dimanche jusqu'au lundi avant 6 h, et uniquement à ce moment là !

Il s'agit exclusivement d'objets ménagers trop volumineux pour être déposés dans le bac à couvercle vert foncé :

- meubles,
- gros électroménager,
- téléviseur, etc.

Il est interdit de déposer des gravats ; ceux-ci doivent être apportés à la déchetterie.